



Fonds pour l'environnement mondial

FEM

Résumé du document GEF/ME/C.31/7

Programme de travail quadriennal et budget de l'exercice 08 du Bureau de l'Évaluation du FEM

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document GEF/ME/C.31/7 intitulé « *Programme de travail quadriennal et budget de l'exercice 08 du Bureau de l'évaluation du FEM* », le Conseil approuve les principes qui sous-tendent le programme de travail des quatre prochaines années, et en particulier celui selon lequel la réalisation du Quatrième bilan global du FEM sera conduite et entreprise par le Bureau de l'évaluation, à l'exception des études de cas donnant lieu à un conflit d'intérêts. Le Conseil observe que le budget révisé inclut les ressources destinées à la réalisation du Quatrième bilan et tient compte de l'augmentation du nombre d'examens de portefeuilles-pays. Il approuve le projet de budget révisé et intégré de l'exercice 08 établi à 3 793 366 dollars pour couvrir les coûts de fonctionnement du Bureau de l'évaluation du FEM et d'exécution de son plan de travail.

S'agissant des exercices 09 et 10, le Conseil prend bonne note du projet de programme de travail et d'activités présenté et demande au Bureau de soumettre un budget annuel à son examen et à son approbation à chacune de ses réunions de juin.

À la prochaine réunion du Conseil, en novembre 2007, le Bureau présentera également un projet et un budget détaillés pour l'examen à mi-parcours du Dispositif d'allocation des ressources.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Le FEM a adopté des normes internationales de suivi et d'évaluation *sur papier* lorsqu'il s'est doté d'une politique complétée de modalités d'application en la matière. Il s'agit maintenant d'appliquer aussi ces normes *dans la pratique*, notamment en veillant à ce que les évaluations couvrent suffisamment de stratégies, de politiques et de programmes et soient assez poussées pour rendre compte de ce qui se fait sur le terrain et faire état des résultats obtenus.
2. À cette fin, le Bureau de l'évaluation du FEM présente un plan de travail ambitieux pour FEM-4, qui prévoit d'inclure la réalisation du Quatrième bilan à son plan de travail ordinaire et d'accroître le nombre d'examens de portefeuilles-pays, tout en poursuivant le travail en cours sur les évaluations d'impact des projets et les évaluations thématiques et transsectorielles, sur le

Rapport annuel de la performance du FEM et sur la diffusion des méthodes donnant de bons résultats.

3. Le Bureau de l'évaluation peut intégrer la réalisation du Quatrième bilan à son plan de travail ordinaire sans créer de conflits d'intérêts, en confiant la réalisation de différentes études de cas à une entité externe. Il serait responsable de l'ensemble du processus, veillerait à l'inclusion de rapports complets sur les résultats, et ferait la synthèse des constatations dans le rapport final. Par rapport au coût total d'une évaluation indépendante, l'intégration du Quatrième bilan au budget ordinaire permettrait d'économiser 1,4 million de dollars pendant FEM-4.

4. L'inscription du Quatrième bilan au budget ordinaire permet d'augmenter les budgets annuels du Bureau pendant FEM-4. Le coût de cette étude étant réparti sur les trois années restantes de FEM-4, le budget révisé pour l'exercice 08 s'établit à 3 793 365 dollars. Le Conseil est prié d'approuver ce budget.

5. Du fait de ce budget révisé, les initiatives spéciales ne seront plus nécessaires, à l'exception de l'examen à mi-parcours du Dispositif d'allocation des ressources, une opération ponctuelle et exceptionnelle. Ce budget permet en outre de faire passer le nombre d'examens de portefeuilles-pays de 2 à 4. L'exécution concrète des projets du FEM dans les pays bénéficiaires, en particulier en Afrique durant l'exercice 08, pourra ainsi être relativement bien couverte.

6. L'augmentation du nombre d'évaluations et des autres produits n'aura pas pour effet de submerger le Conseil de rapports inscrits à l'ordre du jour de ses réunions. Ainsi, il est proposé de présenter au Conseil un seul rapport regroupant les quatre prochains examens de portefeuilles-pays à réaliser en Afrique. De même, il est proposé de rassembler en un seul rapport annuel tous les travaux que le Bureau de l'évaluation a entrepris ou achevés sur l'impact des projets.

7. Concrètement, les documents présentés pendant l'exercice 08 seront le Rapport annuel de la performance du FEM, l'évaluation de l'impact des projets en Afrique de l'Est, l'évaluation conjointe du Programme de microfinancements (réalisée en collaboration avec le bureau de l'évaluation du PNUD), les évaluations du renforcement des capacités et du rôle de catalyseur du FEM, et le rapport sur les quatre examens de portefeuilles-pays.